



Rendez-vous en
2011 pour les
prochaines luttes !

Sommaire

Page 1 Édito.

Page 2 Actions.

Page 3 EVS.

Page 4 Mouvement 2011.

Page 5 CES, retraites.

Page 6 Stage Bonnéry.

Page 7 RASED.

Page 8 Bulletin adhésion.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 220

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

Toulon, le 23 novembre.



Lutte des classes ... Pour une autre École !

La loi sur les retraites promulguée... est-ce à dire que nous avons échoué ? NON ! Le mouvement sur les retraites enclenché depuis le mois de mars n'est pas encore terminé ! Inédit par sa durée, la fréquence des journées nationales d'action, le nombre de manifestants réunis, le soutien que lui a apporté l'opinion publique, il aura aussi été marqué par le renforcement et le maintien de l'unité syndicale. Durement décrédibilisé et déjà affaibli par les « affaires », le gouvernement aura échoué à convaincre les français que son projet était le seul possible. Le SNUipp réaffirme sa demande d'abrogation de cette loi et une nouvelle réforme juste et équitable.

Alors qu'à la rentrée prochaine, les écoles maternelles et élémentaires publiques attendent près de 4 000 élèves supplémentaires, le projet de budget 2011 prévoit 8 967 suppressions de postes dans le premier degré.

Ce budget confirme la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de réduction drastique du nombre de fonctionnaires d'où une hausse du nombre d'élèves par classe (alors que celui-ci est déjà plus élevé que dans la majorité des pays européens), par une poursuite de la baisse de la scolarisation en maternelle notamment celle des 2 ans, par une remise en cause des enseignants spécialisés

auprès des élèves en difficultés, par des remplacements non assurés et par un renoncement à une formation professionnelle initiale et la réduction de la formation continue des enseignants réduite à peu de chagrin. Alors même qu'il supprime massivement des postes d'enseignants, le ministère entend recruter des personnels contractuels remplaçants en faisant appel à des retraités et à des étudiants ! Ces choix désastreux remettent en cause la capacité du service public à répondre aux besoins de tous les élèves.

Pour continuer de lutter tous ensemble contre les plans d'austérité et la précarité, pour défendre les salaires, le budget, les pensions et les droits sociaux donnons nous rendez-vous le 15 décembre pour une journée européenne pour dire « Non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe » puis le 22 janvier 2011 pour une journée de mobilisation nationale pour exiger un autre budget.

Sans oublier que se syndiquer demeure le premier acte de résistance et une action indispensable !

Maude FAVENEC
Élue du personnel
du SNUipp-FSU



Débat public le 15 décembre à Toulon

Poursuivre dans l'unité en échangeant nos analyses et nos objectifs, salle Mozart à 17h30.

La promulgation de la loi marque une nouvelle étape pour le mouvement social de lutte contre la réforme des retraites. Le SNUipp réaffirme sa demande d'abrogation de cette loi et une nouvelle réforme juste et équitable. Exceptionnel par son ampleur, inédit par sa durée et le maintien d'une dynamique unitaire malgré les tentatives de division, ce mouvement a réuni plusieurs millions de grévistes et de manifestants tout au long des 8 journées de mobilisation depuis la rentrée.

Le maintien du cadre unitaire a permis un haut niveau de mobilisation et contribué à la crédibilité du mouvement syndical.

L'action militante a permis de faire basculer une opinion publique largement convaincue, en juin encore, par le discours du gouvernement axé sur les contraintes démographiques. Le SNUipp et la FSU ont porté, dans l'interpro, un positionnement offensif et dynamique.

Pour les écoles, ce sont 3 enseignants sur 4 qui auront participé au moins à une des 4 journées de grève depuis le 7 septembre.

Le SNUipp a appelé à participer à la



Toulon, le 23 novembre.

réussite de la journée d'action le 23 novembre, à l'appel de FSU, CGT, CFDT, Unsa, Solidaires qui s'est traduite par le blocage de l'entrée du MEDEF à Toulon et un rassemblement à Draguignan.

Au delà des questions des retraites, c'est bien autour de choix plus larges concernant la répartition des richesses, l'emploi, le pouvoir d'achat et les salaires que les salariés se mobilisent. Dans ce contexte, le vrai-faux remaniement ministériel n'a pu faire diversion. Les plans d'austérité, la précarité, les salaires, les pensions et les droits sociaux seront au cœur de la mobilisation européenne du 15

décembre. Le SNUipp s'inscrit dans cette journée et appelle à sa réussite. Dans le Var, l'intersyndicale organise un débat public à Toulon à 17h30 salle Mozart.

Il participera également, dans le cadre fédéral, aux Etats généraux des services publics les 29 et 30 janvier 2011.

En vue de la prochaine campagne présidentielle le SNUipp, avec la FSU, continuera de faire connaître ses propositions tant sur les questions éducatives que sur les questions de société dont les retraites.

Les retraités mobilisés le 25 novembre

A l'appel dans le Var des organisations de retraités : CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, FSU, UNSA.



Les retraités sont directement touchés par les décisions gouvernementales et les projets en cours. Les retraité-e-s du Var ont manifesté pour exiger l'augmentation de leur pouvoir d'achat, condamner et repousser les projets calamiteux qui tournent le dos à la société solidaire que nous souhaitons pour le présent et pour l'avenir.

Pour l'Ecole le 22 janvier 2011

Les satisfecits ministériels s'alignent, au mépris total des alertes que lancent les enseignants.

Le ministre se félicite d'un accompagnement des stagiaires réduit à un saupoudrage. Pour lui, la situation des remplacements s'améliorerait en s'appuyant sur des recrutements de vacataires non formés... La scolarisation des enfants en situation de handicap est en progression, nous dit-il encore... omettant de préciser que les prescriptions des MDPH peinent à être suivies... et faisant silence sur les difficultés des personnels précaires chargés de l'accompagnement... Pour l'éducation prioritaire, le manque d'ambition reste patent. Faut-il rappeler que c'est en prévenant, dès l'école maternelle, et en accompagnant ces enfants tout au long de la scolarité élémentaire que pourrait être enrayer l'échec le plus lourd ? Quant au pacte carrière, la revalorisation ne concerne qu'un enseignant sur quatre, et les mesures sur le DIF semblent encore fumeuses, quand l'impact de la disparition d'une formation continue de qualité est, lui, bien tangible ! Une action nationale est en préparation pour l'école le 22 janvier prochain.

Avenir des EVS et de leurs missions

2500 signatures de la pétition, rassemblement, audience : le SNUipp dans l'action !



Le mercredi 1er décembre, le SNUipp a été reçu par l'IA et le secrétaire général de l'IA concernant l'avenir des EVS et de leurs missions. L'occasion

d'appeler à un rassemblement sur le parvis de l'IA et de remettre 2500 signatures varoises de la pétition initiée par le SNUipp il y a deux mois.

La délégation était composée d'une EVS, d'un parent d'élève, et de deux représentants du SNUipp et de la FSU. Après avoir rappelé sa demande de postes pérennes et statutaires pour assurer des missions jugées par tous indispensables, le SNUipp-FSU est intervenu fermement pour dénoncer un véritable plan social dans l'éducation nationale. L'IA a répondu que dans un contexte de suppression d'emplois et de non renouvellement de contrats, la priorité serait donnée à l'intégration des enfants handicapés. Il restera 544 contrats aidés dans le Var (plus de 1000 en septembre dernier) co-financés par l'éducation nationale et le ministère du travail. Le Préfet de région aurait obtenu 24 postes permettant de prolonger les contrats d'AVS pour éviter des ruptures de suivi. Cela reste cependant largement insuffisant au regard des besoins. La rallonge budgétaire votée à

l'assemblée nationale de 20 millions d'euros (pris sur le budget du 2nd degré...) devrait au mieux se traduire par quelques dizaines de postes d'EVS pour le Var, c'est à dire très loin du millier d'emplois de la rentrée passée.

Le SNUipp-FSU a insisté sur l'importance des missions assumées par les EVS malgré la précarité de leur contrat, et souligné que des crispations risquaient de voir le jour entre parents et enseignants : téléphone non décroché, portails d'écoles fermés lors des heures de classes, etc. Mais aussi vis à vis de la hiérarchie : enquêtes non remplies ou renvoyées lorsque les directeurs auront le temps, etc... Pour le SNUipp, une quelconque forme de pression sur les personnels est inacceptable. L'IA a répondu que chacun devrait réorganiser sa méthode de travail. Après avoir remis les 2500 signatures de la pétition lancée il y a deux mois, la délégation a fait un rapide compte rendu aux manifestants restés sur place.

Le budget 2011 est mauvais. Nous pouvons le faire changer par la mobilisation. Les missions des EVS doivent être assurées par des personnels pérennes. Ensemble, continuons l'action !

Toulon Actualité jeudi 24

La pétition « cadeau » à l'inspecteur d'académie

EDUCATION Syndicats, parents et enseignants se sont rassemblés hier à l'inspection académique pour protester contre la suppression des EVS

Comme promis, la Fédération syndicale unitaire s'est rendue à l'inspection académique, hier soir, pour remettre une pétition contre la suppression de 454 emplois de vie scolaire (lire notre édition d'hier). Les représentants syndicaux Marc Poysson (CGPME), Emmanuel Trigo et Cédric Turco étaient accompagnés de plusieurs personnels de l'éducation, d'un parent et des EVS concernés par la mesure de suppression.

Le Var compte actuellement entre 900 et 1000 emplois aidés dans l'éducation. La moitié d'entre eux arrive en fin de contrat au 31 décembre. Et la grande nouveauté, c'est que les postes existants ne sont pas reconduits.

30 M€ vers le programme vie de l'élève

Or, les missions assurées par les EVS sont essentielles pour assurer la réussite de nos élèves. C'est pourquoi nous appelons à une mobilisation massive des personnels de l'éducation nationale pour défendre ces emplois. Ensemble, nous pouvons faire changer le budget 2011.

Le SNUipp-FSU a insisté sur l'importance des missions assumées par les EVS malgré la précarité de leur contrat, et souligné que des crispations risquaient de voir le jour entre parents et enseignants : téléphone non décroché, portails d'écoles fermés lors des heures de classes, etc. Mais aussi vis à vis de la hiérarchie : enquêtes non remplies ou renvoyées lorsque les directeurs auront le temps, etc... Pour le SNUipp, une quelconque forme de pression sur les personnels est inacceptable. L'IA a répondu que chacun devrait réorganiser sa méthode de travail. Après avoir remis les 2500 signatures de la pétition lancée il y a deux mois, la délégation a fait un rapide compte rendu aux manifestants restés sur place.

Le budget 2011 est mauvais. Nous pouvons le faire changer par la mobilisation. Les missions des EVS doivent être assurées par des personnels pérennes. Ensemble, continuons l'action !

Cadeaux de Noël à l'inspecteur : quelques paquets et une pétition contre la suppression des emplois de vie scolaire. (photo Patrick Blanchard)

30 M€ vers le programme vie de l'élève

Or, les missions assurées par les EVS sont essentielles pour assurer la réussite de nos élèves. C'est pourquoi nous appelons à une mobilisation massive des personnels de l'éducation nationale pour défendre ces emplois. Ensemble, nous pouvons faire changer le budget 2011.

Le SNUipp 83 appelle hier à un rassemblement pour le maintien de 454 postes d'EVS.

Ils sont contre la suppression des emplois de vie scolaire

La discrimination était grande hier à Toulon du jour de la rentrée. A 17h30, le budget de l'éducation nationale et les syndicats ont organisé une manifestation devant l'inspection académique.

Le SNUipp-FSU a insisté sur l'importance des missions assumées par les EVS malgré la précarité de leur contrat, et souligné que des crispations risquaient de voir le jour entre parents et enseignants : téléphone non décroché, portails d'écoles fermés lors des heures de classes, etc. Mais aussi vis à vis de la hiérarchie : enquêtes non remplies ou renvoyées lorsque les directeurs auront le temps, etc... Pour le SNUipp, une quelconque forme de pression sur les personnels est inacceptable. L'IA a répondu que chacun devrait réorganiser sa méthode de travail. Après avoir remis les 2500 signatures de la pétition lancée il y a deux mois, la délégation a fait un rapide compte rendu aux manifestants restés sur place.

Le budget 2011 est mauvais. Nous pouvons le faire changer par la mobilisation. Les missions des EVS doivent être assurées par des personnels pérennes. Ensemble, continuons l'action !

Stop à la précarité dans la fonction publique

Les mobilisations sur les retraites ont révélé toute l'importance des questions d'emploi et de salaire. Depuis le mois de juin 2010, est engagé à la demande des organisations syndicales un processus de négociation sur la situation des agents non-titulaires avec le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique. Le travail engagé devrait déboucher sur des négociations au mois de

janvier. Pour une issue positive de ces négociations, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser et à exprimer leurs attentes sur la base d'une plate forme revendicative commune.

La CGT, la FSU et Solidaires organisent le 9 décembre 2010 une journée d'action pour soutenir les

revendications défendues dans ce cadre et pour dire STOP A LA PRECARITE dans la Fonction Publique (Cette journée d'action sera à Paris constituée d'un rassemblement). Ce sera le point de départ d'une mobilisation des agents non-titulaires contre la précarité et le recours massif aux non-titulaires. Des initiatives intersyndicales similaires seront aussi organisées en

régions. Cette mobilisation se prolongera par une seconde journée d'action plus large qui aura lieu autour du 20 janvier à Paris et dans les départements.



MOUVEMENT 2011

Compte rendu du Groupe de travail réuni le 25 novembre par vos élus SNUipp.

■ Il apparaît important pour le SNUipp Var qu'il soit possible pour les collègues de demander les **directions d'écoles** via des codes élargis de commune ou de circonscription. La solution ne serait techniquement pas réalisable selon l'IA.

■ Dans un souci de transparence, le SNUipp a de nouveau demandé que les **postes de MAI** paraissent au Mouvement principal. A minima, une fiche de poste sera éditée.

■ La **période de saisie** aura bien lieu en dehors des périodes de vacances scolaires comme le demandait le SNUipp.

■ La mise en place d'un **CODE ECOLE PRIMAIRE**, qui éviterait de voir des collègues affectés en école primaire alors qu'ils ne demandaient que des écoles maternelles, ne serait techniquement pas possible selon l'IA.

■ Pour le **calcul du barème**, l'IA n'entend pas changer les modalités. Vos élus du SNUipp ont demandé la stricte application du BO du 4 novembre dernier qui n'évoque pas la prise en compte de points enfants.

■ Un groupe de travail paritaire aura lieu à l'issue du mouvement 2011 afin d'engager une réflexion sur le calcul du barème.

■ Le SNUipp avait demandé que l'**IME de Sillans la Cascade** soit ajouté à la liste des écoles difficiles du département et qu'au regard de la situation particulière de l'établissement, 1 pt de bonification soit accordé aux collègues y exerçant. L'Inspecteur d'Académie a écarté cette proposition sans pour autant en faire une autre pour améliorer la situation des enseignants de cet établissement.

■ Notre requête de voir les collègues exerçant en **ZEP ou RAR** depuis 3 ans, sur des postes de TS, TMB ou RASED, bénéficier de la même bonification que les adjoints a été rejetée. C'est une injustice.

■ Malgré nos vives protestations, des postes seront de nouveau réservés aux **futurs PE stagiaires**. Ils ne seront pas implantés au même endroit que cette année. Une fois de plus, le SNUipp a fait savoir qu'il mettrait tout en œuvre pour que cela ne puisse se faire.

■ Malgré de nombreux problèmes occasionnés par la disparition des **postes de TMB ASH** dans le département, l'Inspecteur d'Académie n'en créera pas. Il est inadmissible qu'un enfant ayant besoin d'une aide spécialisée se retrouve systématiquement face à des enseignants non spécialisés.

■ Suite à une de nos demandes, une clarification quant aux affectations des **enseignants référents de l'aire toulonnaise** sera apportée. Une fiche de poste avec les détails des secteurs d'intervention verra donc le jour.

■ Le fait de voir le **SESSAD du Luc** être clairement identifié dans la circulaire est encore à l'étude.



■ La demande du SNUipp de voir la liste des écoles **ne disposant pas d'EVS** afin d'aider aux tâches administratives ajoutées à la circulaire a été rejetée par l'IA.

■ La possibilité de voir disparaître les **postes fléchés langues** dans notre département est à l'étude.

■ L'Inspecteur d'Académie a annoncé qu'il ne tiendrait plus compte des **courriers visant à élargir son mouvement**. Nous lui avons signifié qu'il était toujours intéressant de prendre en compte ce type de courrier, notamment lorsqu'ils concernent des circonscriptions peu demandées. Il nous semble plus pertinent que soit affecté un collègue volontaire suite à un courrier, plutôt qu'un autre de force.

Questions diverses

■ Le **conseil restreint de formation** qui devait se réunir le 25 novembre et a été reporté. Le SNUipp a souligné l'importance de voir cette réunion se tenir le plus tôt possible puisqu'un grand nombre de questions restent en suspens quant au plan académique de formation, aux stages en responsabilité des étudiants Master 2.

■ Vos élus SNUipp sont intervenus pour rappeler que tout collègue, stagiaire ou titulaire, effectuant un stage a droit à une indemnité journalière de stage. Ils ont donc exigé que les **ordres de mission** ne comportent plus la mention « aucun remboursement de frais de séjour ».

■ Les **dossiers de retraites** seront envoyés dans la semaine du 25 novembre.



MAUREL
Paul



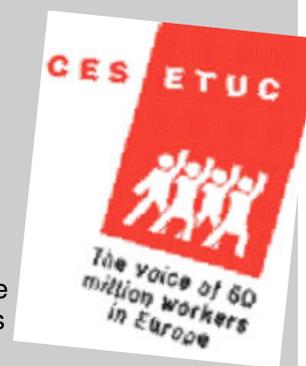
FAVENNEC
Maude



GIUSIANO
Julien

Syndicalisme européen

Le SNUipp consulte ses adhérents concernant l'opportunité pour la FSU d'adhérer à la Confédération Européenne des Syndicats.



2011 la FSU se prononcera.

Dès 2002 la FSU et certains de ses syndicats ont développé une activité européenne par le biais des Forum sociaux européens (FSE). Des syndicats de la FSU participent aussi à

l'Union européenne (UE). Une pleine participation des syndicats les plus combatifs peut sembler indispensable.

Chaque adhérent du SNUipp-FSU du Var recevra à son domicile le matériel de vote accompagné d'une présentation de la CES et du point de vue des tendances représentées au conseil syndical du Var. Le vote sera ouvert du 13 décembre au 7 janvier.

Le dernier Congrès de la FSU a décidé d'une consultation interne à chaque syndicat concernant l'affiliation de la FSU à la Confédération européenne des syndicats (CES). « Afin de participer à la construction d'un rapport de forces en faveur des salariés au niveau européen, la FSU se donne jusqu'à décembre 2010 pour mener les débats en son sein en fournissant tous les éléments aux syndiqués. Elle organise une consultation de ses adhérents par les syndicats nationaux. » Suite aux consultations dans les différents syndicats, début

l'Internationale de l'éducation (IE) et donc au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Certains sont aussi membres d'Eurocadres.

La crise et les plans d'austérité qui pèsent sur les populations des différents pays européens posent avec acuité la nécessité de construire un rapport de force au plan européen. Une mobilisation à ce niveau, alimentée des luttes nationales, est plus que nécessaire pour mettre en échec la politique néolibérale concertée entre chefs d'Etat et de gouvernement de



Retraites

Ce qui change avec la loi de 2010.

Le SNUipp propose depuis plusieurs années une simulation de calcul pension, sur 5 années. Depuis la rentrée de septembre, avec l'actualité que nous connaissons, le SNUipp Var a réalisé près de 150 calculs à la demande des collègues, surtout ceux qui atteignaient leurs 55 ans et évidemment les mères de 3 enfants et plus....

Le simulateur du SNUipp propose 2 calculs : avec la loi de 2003 et avec la loi de 2010... et met ainsi en évidence un comparatif de pensions...

Il n'est cependant qu'une simulation réalisée à partir des informations que les collègues nous transmettent. Nous n'avons pas la vocation, ni la prétention de nous

substituer à l'administration. Nous n'avons qu'un rôle d'explications et de conseil... Prendre sa retraite est un acte personnel et volontaire... ainsi la décision vous appartient.

Sur notre site internet (<http://83.snuipp.fr>), vous pouvez consulter un tableau comparatif entre la loi de 2003 et celle de 2010.

En voici la partie concernant le départ anticipé pour parents de 3 enfants, une mesure extrêmement brutale et pénalisante qui pousse des milliers de femmes fonctionnaires à un retour au foyer car les nouvelles règles de calcul peuvent conduire à une baisse drastique de pension (jusqu'à 30%) qui ne sera pas nécessairement compensée par une poursuite de l'activité.

Parents de 3 enfants

Pas de changement pour les parents d'un enfant handicapé (invalidité égale ou supérieure à 80 %).

Pour les parents de 3 enfants, extinction à court terme de ce dispositif. 4 cas de figure se présentent :

Cas n°1 Pour une demande de mise à la retraite déposée avant le 31 décembre 2010 et pour un départ au plus tard le 1er juillet 2011, le fonctionnaire conserve l'année d'ouverture des droits jusqu'ici applicable, **quel que soit son âge**.

Cas n°2 Les fonctionnaires qui rempliront la double condition et seront au 1er janvier 2011 à cinq années ou moins de l'âge légal de départ, **avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi**, pourront continuer de bénéficier du dispositif avec les règles antérieures. Concrètement, une mère de 3 enfants ayant 15 de service d'instituteur devra avoir au moins 50 ans au 1er janvier 2011, c'est-à-dire être née avant le 1er janvier 1961 (avant le 1er janvier 1956 si elle n'a pas les 15 ans de services actifs).

Cas n°3 Pour les fonctionnaires qui rempliront la double condition 3 enfants ET 15 ans de service avant le 1er janvier 2012, la possibilité d'un départ anticipé avec jouissance immédiate est maintenu mais les paramètres de liquidation sont ceux de la génération à laquelle ils appartiennent (par ex. 166 trimestres pour ceux qui auront 62 ans en 2019).

Cas n°4 Les autres ne sont plus éligibles à ce dispositif (fonctionnaire recruté depuis 1997, troisième enfant en 2012...). Si les paramètres « générationnels » ne sont pas fixés, la durée exigée est celle correspondant à la dernière génération pour laquelle elle a été fixée.

Comprendre l'échec scolaire

Le stage de formation syndicale organisé par le SNUipp à Toulon début novembre en présence de Stéphane Bonnery a réuni plus d'une centaine d'enseignants venus de tout le département.



Pierre Garnier (responsable national secteur éducatif SNUipp), Emmanuel Trigo (SNUipp Var), Stéphane Bonnery (universitaire)

Enseignant à Paris 8, au sein de l'équipe ESSI-ESCOL, Stéphane Bonnery s'intéresse à ces élèves "ingérables". Il répond ci-dessous à quelques questions concernant ses travaux.

Vous remettez en cause le vocable « élèves en difficultés » au même titre que l'ancien « handicap socio-culturel » . Quel vous semblerait la manière correcte de nommer ces élèves qui n'arrivent pas à maîtriser les savoirs requis par l'Ecole ?

Oui, le mot peut empêcher de comprendre exactement leurs difficultés comme si les elles étaient une caractéristique par nature. Dire au contraire que ce sont des élèves qui nous donnent du fil à retordre dans les apprentissages modifie la manière de penser la situation.

Mon enquête veut se pencher surtout sur les élèves qui cumulent les difficultés (identitaires, langagières), qui n'ont pas de « déficience ». Regarder de près leurs difficultés peut nous permettre de mieux comprendre comment ceux qui ne partagent pas les évidences scolaires peuvent devenir progressivement « révoltés ».

Vous reprenez à votre compte le concept de « malentendus socio-cognitifs » ?

L'idée de « malentendu » est très utile pour analyser les difficultés qui se jouent sur le plan des apprentissages intellectuels, quand celles-ci relèvent d'incompréhensions liés à l'écart entre les évidences de l'école et la culture de l'élève. Certains élèves se mettent à penser que « toute peine mérite salaire », indépendamment qu'ils aient ou non acquis un savoir. Quand on fait découper des étiquettes pour les mettre dans l'ordre, l'élève ne sait pas forcément pour apprendre quoi.

J'y ajoute deux dimensions :

- la posture de « résistance » pour les élèves qui font tout pour casser là où ils passent (en classe-relai par exemple), lorsque les élèves sont déçus de voir que leur posture de « conformité » ne suffit pas pour qu'ils apprennent. Pour eux, le travail devient « infaisable ». Donc, en manifestant son opposition, l'élève reprendra une place dans le jeu, au lieu de rester sous la dépendance de l'enseignant qui devient vécu comme un « ennemi ».
- l'écopier s'inscrit-il dans l'école comme « enfant », comme « élève » membre d'un groupe de vie, ou en tant qu' « apprenant » des savoirs scolaires ? Si chacune est évidemment légitime, seuls ceux qui seront capables de circuler entre ces trois postures

réussiront à l'Ecole.

Vous rejoignez là les savoirs de la psychologie sociale ?

Les élèves ne voient pas la distance entre leur culture et celle de l'école, et lorsqu'ils s'en rendent compte, tardivement, ils la jugent infranchissable et en construisent une haine de classe...

Mais en quoi la « lutte des classes » empêcherait des élèves d'apprendre ?

Les enseignants ne peuvent pas tout, mais ne peuvent pas rien. Ils ont des leviers transformateurs entre les mains, mais ils agissent dans une situation en partie déterminée par des contextes sociaux qu'ils ne choisissent pas, des injonctions institutionnelles. Culpabiliser les uns ou les autres ne sert à rien. L'Ecole fait deux choses à la fois : d'un côté, elle reproduit, fait le tri de la future hiérarchie sociale ; en même temps, les enseignants sont porteurs de convictions qu'ils mettent en œuvre, ils mettent en place une culture commune, développent les compétences des enfants, et sont un acteur de la démocratisation.

Mais le Socle Commun... ?

Mais le Socle est à géométrie variable. Certains objectifs sont très basiques, voire réducteurs, mais d'autres sont totalement démesurés.

Mais si la fonction d'enseignant est sans cesse tirillée entre deux pôles, ce doit aussi être une ressource pour nous : oui, le système produit de l'échec, mais les enseignants n'en sont pas exclusivement responsables. S'ils en ont leur part, c'est parce qu'ils mettent en œuvre des façons de faire qui n'ont pas complètement été pensées, individuellement et collectivement, parce que les moyens de formation sont insuffisants...

Vigotsky et les socio-constructivistes pointent deux fondamentaux dans l'appropriation des savoirs : la compréhension du monde à travers des disciplines et le recours au « socio » comme passage impératif de l'appropriation des savoirs. Vous remettez en cause la pertinence de ce modèle ?

Je suis plutôt favorable à ce cadre de pensée, mais beaucoup plus réservé sur la manière dont ce cadre de pensée se trouve mis en actes dans les classes. Je voyais récemment une classe de CM2 où l'enseignante avait préparé sa séance consciencieusement, avait cherché des situations de découvertes pour faire émerger la notion, mais qui, au moment de la synthèse, a dû s'appuyer sur les deux seuls élèves plutôt bien lotis culturellement, avant de présenter le résumé de la leçon qu'elle avait préparé.

(suite de la page 6)

Dans les discours dominants, on parle beaucoup « d'individualisation » pour répondre aux difficultés des élèves...

Que l'école veille à ce que chaque élève ait acquis le programme, je ne peux qu'y être favorable sur le principe. Mais si c'est pour laisser penser que l'École n'est qu'une somme d'individus et que c'est la course pour arriver en premier, je ne suis pas d'accord. La logique des « compétences » me semble aussi à interroger si on ne veut pas retomber dans les errements des « pré-requis » que dénonçaient déjà Bourdieu. Plutôt que de parler d'individualisation, je souhaiterais qu'on soit plutôt soucieux que grâce au travail mené dans la classe, collectif et individuel, tout le monde s'approprie le travail en jeu. Si on donnait aux enseignants et à l'institution le moyen de parvenir à cet objectif, ce serait positif.

Avez-vous des expériences de situations dans lesquelles les enseignants aient pu faire avancer les capacités de « mobilisation intellectuelle » de leurs élèves ?

Quand une démarche a permis à la classe de construire l'idée qu'on peut schématiser un interrupteur avec un signe, il est impératif de le relier à la manière dont les hommes ont inventé des manières de se mettre d'accord pour coder le réel pour l'organiser.

Faute de faire ce travail, on laisse croire que c'est chaque enseignant, chaque élève qui doit tout réinventer, et que le travail qu'ils ont mené n'est qu'une « activité » sympathique entre leur enseignant et eux.

Le gouvernement annonce sa volonté de développer l'évaluation des enseignants par les « résultats », quelles que soient les méthodes pédagogiques qu'ils utilisent...

C'est totalement négatif parce qu'on rentre dans la logique de la culpabilisation et de l'individualisation. C'est faire croire que les difficultés des élèves à comprendre ce qu'on attend d'eux sont symétriques aux difficultés qu'auraient les enseignants pour enseigner des savoirs de plus en plus complexes, à des élèves de plus en plus hétérogènes.

C'est nier purement et simplement le fait que les difficultés se posent à toute profession tiraillée par les injustices sociales. Je pense donc que la solution est vers le développement d'espaces de travail collectifs, de mutualisation dégagés du caporalisme et de l'évaluation permanente, dans lesquelles les enseignants puissent être aidés à confronter les dispositifs pédagogiques qu'ils mettent en œuvre, les réponses des élèves. Dans l'Education Nationale d'aujourd'hui, ces espaces se réduisent et la formation continue est loin d'avoir les moyens indispensables pour étoffer les liens entre recherche, formation et pratiques.



Rééducatrice, ça sert à quoi ?

Catherine Bollon-Galvez livre après 30 ans de fonction de maîtresse G dans le Var un plaidoyer

UNE CHANCE DE MOINS
pour les enfants en souffrance à l'école



Le livre de Catherine est une succession d'exemples où se dessine cette chance qui est donnée aux enfants de faire un pas vers un mieux-être à l'école. Elle termine par un plaidoyer pour ne pas accepter la disparition des rééducateurs. Cet

espace unique d'écoute dans l'école

primaire a pour but de rendre l'enfant élève et c'est une tâche complexe « parce qu'on touche à l'humain mais

aussi parce qu'on est dans cet interstice entre le psychologue et l'enseignant spécialisé à dominante pédagogique ». Comme l'explique Catherine, il s'agit de trouver le fil qui va renouer le lien avec les activités scolaires et c'est pour cela qu'elle s'attache, quel que soit le support, à nommer l'aspect pédagogique et trouver un pont avec la vie de la classe.

Ecouter, c'est « prendre en compte toutes les paroles », même celles qui peuvent sembler minimes, être en alerte pour ne pas faire l'impasse car ce qui est dit ou dessiné ne peut pas l'être par hasard. C'est prendre en compte les cas graves mais c'est aussi se laisser déverser les « petits bobos » de l'âme... jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. Pour cela une formation de qualité est obligatoire, un travail sur soi permettant de se positionner sans se projeter, de s'engager tout en sachant « recharger ses accus ».

Web : http://cathybollon.ublog.com/rien_ne_sefface

Bon de Commande à retourner à :

Catherine BOLLON-GALVEZ. Villa 3. 338 chemin de la Ressence. 83100 Toulon.

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Je désire acheterexemplaire(s) de **Une chance de moins...** à expédier à l'adresse ci-dessus au prix de 10 euros l'exemplaire .

Je joins un chèque de euros à l'ordre de **C.GALVEZ.**

Bulletin d'adhésion 2010/2011

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :
 Nom de jeune fille :
 Date de sortie de l'IUFM :
Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
 - à la défense des intérêts matériels et moraux des
 personnels actifs et retraités,
 - au développement du service public d'Education,
 - au maintien de l'unité de la profession dans un
 syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
 démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU
 (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
 contre pour m'adresser les publications nationales
 éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
 informations professionnelles et de gestion de ma
 carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
 missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
 formations dans des fichiers et des traitements auto-
 matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
 cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
 droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de
 122 euros, vous aurez droit à une
 réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre
 cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire
 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.
 Vous recevrez automatiquement une attestation en avril
 2011.

Grille de cotisations 2010/2011

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	142
8	148
9	154
10	165
11	169

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	124
4	130
5	136
6	148
7	154
8	166
9	175
10	187
11	196

Pegc	
Echelon	Euros
7	142
8	148
9	154
10	160
11	172
HC 5	193
HC 6	205
Cl ex 3	217
Cl ex 4	226

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	95
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	108

IUFM	
	Euros
Etudiant	52
Stagiaire	95

Disponibilité	80
Temps partiel	94

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisés / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52

PE Hors classe	
HC 5	202
HC 6	208